

---

L'EUROPE DANS UNE PERSPECTIVE  
DE COMMUNAUTE ELARGIE

---

*Simone Veil*

---

## L'EUROPE DANS UNE PERSPECTIVE DE COMMUNAUTÉ ÉLARGIE (\*)

---

A l'aube d'une nouvelle étape de la construction européenne qui s'inscrit dans la finalité historique du projet européen, il importe de s'interroger sur l'avenir de l'Europe dans le cadre d'une communauté à douze.

Qu'il me soit permis, tout d'abord, de mesurer la portée d'un tel événement. Le prochain élargissement revêt, à mon sens, un double caractère: Il s'agit, tout à la fois, d'un acte politique et d'un acte de foi:

- Acte politique car il est indéniable que la communauté ne saurait se développer harmonieusement sans parachever l'insertion du berceau fondateur de l'Europe que constitue la Méditerranée. Les adhésions de l'Espagne et du Portugal contribueront à préserver une certaine «centralité» de l'Europe occidentale qui voit poindre à l'horizon le spectre de la marginalité en raison du fait que désormais l'Histoire du monde risque de se dérouler ailleurs, plus exactement sur les rives du Pacifique. Or, l'Espagne et le Portugal apportent à l'Europe des dix un capital précieux de liens notamment avec l'Afrique et l'Amérique Latine. Des liens qui sont de solides atouts qu'il s'agit de faire vivre et à assurer.
- Acte de foi aussi dans l'avenir de l'Europe unie et il apporte la démonstration que l'idéal qui a donné naissance à la Communauté n'a perdu ni de sa vigueur ni de son actualité. Nos futurs partenaires ont confié à la Communauté une responsabilité politique qu'elle ne pourrait éluder qu'en reniant elle-même les principes sur lesquels

---

(\*) Conférence prononcée par madame Simone Veil à l'IDN, le 21 Février 1985.

elle a été edifiée. Ces principes, je le rappelle, je le préambule du Traité de Rome les résume ainsi:

«Les fondateurs de la Communauté, résolus à affermir les sauvegardes de la paix, et de la liberté, appellent les autres peuples de l'Europe que partagent leur idéal à s'associer à leurs efforts».

Les succès de cette nouvelle entreprise commandera la place que l'Europe doit et devrait déjà tenir dans le monde: mais la réussite dépendra essentiellement de la réponse apportée à cette question fondamentale: De quelle Europe s'agit-il? D'une Europe réduite à une zone de libre-échange, constituée d'un ensemble hétérogène allant de la plus vieille nation industrielle à des pays encore enracinés dans des traditions rurales? Ou bien une Europe respectueuse des objectifs de ses fondateurs, développant une dynamique propre et qui, peu à peu, se transformera en une véritable union européenne dotée d'institutions capables de prendre des décisions dans l'intérêt général afin qu'elle occupe la place à laquelle elle doit prétendre sur la scène mondiale.

Je ne doute pas un seul instant de la réponse à cette question et dès lors pourquoi, dans cette seconde perspective, ne pas ambitionner que l'Europe élargie concourt à la projection contemporaine de celle de la Renaissance et du Moyen-Age, monde carrefour où s'opposent et s'équilibrent les civilisations: libéralisme nordique, inquiétude germanique, universalité méditerranéenne.

Toutefois, il ne faut pas sous-estimer l'ampleur de la tâche qui s'offre à nous et pour relever le défi auquel se trouve confrontée la Communauté, il importe d'en mesurer l'enjeu et de définir les préalables à la poursuite d'un tel objectif.

Avant de situer le rôle de la Communauté élargie dans le monde et ce qui implique pour elle de pouvoir s'exprimer d'une seule voix afin de peser réellement sur la scène internationale, elle doit atteindre une cohésion suffisante sur le plan interne.

Il faut enfin rassurer les tenants de l'Europe à six qui estimaient que c'est dans ce cadre limité que pouvait s'instaurer une véritable fédération et qui craignent que les élargissements successifs se traduisent par un affaiblissement des liens politiques et des chances d'une intégration telle qu'ils l'avaient conçue.

Quels sont donc les facteurs qui conditionnent la réussite de l'élargissement sur le plan interne? Ils sont nombreux mais je ne retiendrai que les plus essentiels qui sont d'ordre économique et institutionnel.

I — Envisageons, dans un premier temps, les problèmes économiques globaux de la CEE avant de nous pencher sur ceux qui sont plus spécifiques, voire même conflictuels.

Alors que la Communauté à dix, avec une certaine réserve quant à la République Hellénique, a atteint un niveau appréciable de développement économique, elle connaît des difficultés résultant de la crise survenue au moment, où elle recherchait un nouvel équilibre à la suite du premier élargissement.

Elle se trouve donc confrontée à de multiples obstacles particulièrement dans certains secteurs de son économie, à des problèmes sociaux — elle compte, en effet, plus de douze millions de chômeurs alors qu'elle constituait jusque-là le principal débouché d'une main d'œuvre migrante provenant essentiellement des régions méditerranéennes de l'Europe et notamment des pays candidats — ainsi qu'à de graves disparités régionales.

La communauté ne peut et ne doit se contenter d'assurer le bon fonctionnement de son marché intérieur. Son objectif est de réaliser une véritable union économique et monétaire avant de devenir une union politique. La réalisation de cet objectif repose essentiellement sur une convergence des économies des états membres, la suppression de toutes les entraves au marché unique, et non seulement les barrières douanières et la mise en œuvre de politiques communes.

À cet égard il faut considérer certains traits caractéristiques qui, pour l'Espagne et le Portugal, composent un état de développement relatif par rapport à la moyenne des pays de la Communauté actuelle. Je les regrouperai sous trois rubriques:

En premier, en ce qui concerne les structures économiques et sociales:

- a) L'on constate dans les deux pays, surtout au Portugal, une importance relativement très marquée de l'agriculture dans l'économie et en particulier dans l'emploi. Au Portugal entre 25 et 28,6% de l'emploi est encore agricole (contre 8%, en moyenne, pour les dix). En Espagne

- cette part est de 16% de l'emploi total, mais depuis dix ans, elle n'a cessé de diminuer.
- b) Par ailleurs si la part de l'agriculture à la formation de la richesse nationale (PIB) est pour l'ensemble de la Communauté à dix de 4,5%, elle est pour l'Espagne proche de 9% et pour le Portugal de 15%. Cela signifie qu'au Portugal notamment, il y a lieu de prévoir et d'aider une amélioration des structures agricoles et veiller à ce que son adhésion n'ait pas d'effets nocifs sur son développement industriel. Il en va de même pour l'Espagne mais à un moindre degré.
- c) Dans les deux pays, les déséquilibres régionaux sont encore très importants au sein, même, de chacun d'entre eux et par rapport à la moyenne des dix. Il y a donc la obligation pour une Communauté de fournir un effort particulier pour corriger de tels déséquilibres. Or, déjà au niveau des dix, les résultats acquis, depuis près de 30 ans, sont tout à fait insuffisants.
- d) Pour ce qui est de l'infrastructure, au sens large, c'est-à-dire non seulement les routes, les ports, les chemins de fer mais aussi les structures en matière d'éducation et de santé, des différences marquées opposent encore ces deux pays à la moyenne des dix. Enfin il faut relever la faiblesse du niveau de vie moyen. Dans les années 60, certes, une forte progression de la croissance économique, associée à un faible niveau de chômage avait favorisé une amélioration très sensible des niveaux de vie, mais que s'est trouvée interrompue depuis les deux chocs pétroliers de 1974 et 1979.

Second facteur spécifique: la croissance économique encore fragile des deux pays, a connu durant la période de 1960 à 1975, un taux qui s'était situé à près du double de la moyenne communautaire. Ces taux étaient proches de celui du Japon et ils ont été déterminants pour la création d'emplois dans l'industrie absorbant les pertes relevées dans le secteur agricole.

À partir de 1975, la rupture de croissance a amené l'Espagne et le Portugal à emprunter à l'extérieur pour financer leurs activités. Mais alors s'est posé un problème de débouchés et la montée du chômage, phénomène encore aggravé par le ralentissement de l'émigration.

Notons, enfin, que cette croissance ayant été financée soit par la création monétaire, soit par des emprunts externes. Il en résulte une forte inflation, non encore maîtrisée.

Troisièmement: Une économie marquée par le déséquilibre de la balance des paiements.

Les deux pays sortant de leur isolement politique et économique, l'intensification de leurs opérations avec l'extérieur, les a rendus plus sensibles aux résultats financiers des transactions internationales, aux taux d'intérêt et au cours du dollar avec toutes les conséquences qui en résultent.

Pour remédier à ces problèmes, il est indispensable de maintenir les aides exceptionnelles qu'accorde la Communauté aux états candidats, et les programmes spécifiques devront être poursuivis d'autant que de nouvelles contraintes naîtront de l'adhésion.

Les transferts de ressources nécessaires à cet effet exigeront un développement et une adaptation des instruments budgétaires à la disposition de la Communauté ainsi qu'une utilisation optimale des ressources.

Cette observation m'amène à dire quelques mots sur les problèmes budgétaires de la CEE.

#### Coût de l'élargissement?

Toutefois cette approche financière que l'on ne peut négliger n'a de sens que si elle s'intègre dans une politique d'ensemble. En matière de politique économique, industrielle, agricole, sociale, régionale, une approche communautaire globale permettrait d'envisager plus positivement les conséquences de l'élargissement et d'assurer la cohérence du Marché Commun. L'élargissement s'effectuera d'autant plus aisément que la Communauté sera forte et aura progressé dans la voie de l'union économique et monétaire.

Outre cette perspective d'une relance globale de la CEE nécessaire au développement de tous nos pays, deux aspects requièrent une attention particulière et dont personne ne conteste l'urgence pour faire face au défi des États Unis et du Japon: l'agriculture et l'industrie.

En tout état de cause, ces deux secteurs doivent être appréhendés avec une vision particulière dans la perspective de l'élargissement.

Si l'on considère les données du problème agricole, on s'aperçoit que l'entrée du Portugal ne pose pas de grandes difficultés ni du point de vue de la superficie totale agricole, ni de celui de l'emploi agricole et de la

concurrence; il n'en va pas de même avec l'Espagne dont l'adhésion pose des problèmes d'une toute autre dimension:

- Un accroissement de plus du quart de la surface cultivable de la Communauté à dix.
- Un accroissement de plus du quart de la population active agricole.
- Un accroissement de plus de 30% du nombre des exploitations agricoles.
- Un doublement de la capacité de la flotte de pêche.

En un mot l'entrée de l'Espagne est propre à exercer une pression directe sur les conditions de son activité agricole ainsi que sur les conditions de la concurrence interne à la Communauté? Du fait de l'intrusion d'une agriculture de type méditerranéen qui va entrer en concurrence avec des productions existant dans deux pays au moins de la Communauté. Il serait désastreux pour tous que l'élargissement de la Communauté se traduise par la désintégration de la PAC, seule véritable politique commune.

Les solutions apportées à ces problèmes devront d'abord assurer le maintien de l'acquis communautaire et la continuité du processus d'intégration dans ce secteur. Elles devront s'insérer dans les objectifs de la politique agricole commune à savoir, notamment la garantie, pour les producteurs, d'un niveau équitable de revenus et l'adaptation de la production agricole, en quantité et en qualité, aux débouchés internes et externes de la Communauté.

Pour ce qui concerne la pêche, l'on en connaît, en aujourd'hui particulièrement, les graves problèmes qu'elle soulève.

Quelle que soit la réponse apportée dans le cadre de la politique agricole commune aux problèmes de l'élargissement, il est clair que toute amélioration dans ce secteur aura des conséquences décisives sur l'emploi et conduira inévitablement à une réduction sensible de la population active employée parfois même sous-employée en agriculture et à la nécessité d'une absorption par les autres secteurs de l'économie. Ceci implique et souligne encore une fois la nécessité de chercher, en ce qui concerne les régions méditerranéennes, la réponse à ces difficultés en dépassant le cadre strict de la politique agricole commune et de promouvoir un développement intégré et parallèle de l'ensemble des secteurs économiques, ce que nous amène à évoquer le problème industriel.

Le développement du secteur industriel a du bénéficier, pour se développer en Espagne comme au Portugal d'une protection de fait autant qu'il le droit, sous forme de barrières tarifaires ou de contingents, de subventions publiques ou d'incitations fiscales. Cette politique menée à partir des années 50 a favorisé tout d'abord l'implantation d'investissements nouveaux qui ont utilisé des techniques de pointe tout en permettant le maintien et le développement du secteur beaucoup plus traditionnel des petits et moyennes entreprises à production plus réduite.

Le résultat de cette politique a été la constitution, dans le domaine industriel, d'une structure duale: d'un côté des entreprises plus ou moins importantes, à participation financière: étrangère souvent forte, très compétitives au niveau international et orientées vers l'exportation, et de l'autre, le maintien d'une série de petites et moyennes entreprises de productivité relativement faible par rapport à leurs homologues de la Communauté actuelle.

Il est évident que l'entrée dans la Communauté aura pour conséquence une accentuation notable de la pression concurrentielle de la part des petites et moyennes entreprises communautaires. Tout se jouera donc sur des différences de productivité et sur la capacité à mettre en oeuvre une politique pour les PME, dont le Parlement Européen s'est d'ailleurs particulièrement préoccupé, 1984 a été l'année des PME.

Dans certains domaines, tels la sidérurgie et le textile, les pays occidentaux sont soumis à une concurrence de plus en plus forte notamment des pays de l'Est et du Tiers Monde. Vous savez ce qu'il en est.

D'une façon plus générale dans toute une série de secteurs, les producteurs des pays occidentaux subissent de plein fouet les effets du ralentissement général de l'économie en même temps que la concurrence de nouveaux venus simplement parce que nos productions ont un coût de revient supérieur aux leurs ou simplement que nous ne faisons pas de dumping. A cet égard d'ores et déjà les coûts de production en Espagne et au Portugal tendent à se rapprocher de ceux des dix actuels, en dépit de la disparité qui subsiste des coûts sociaux pesant sur les entreprises.

Il faut admettre que l'élargissement ajoutera notamment des capacités de production dans certains secteurs sensibles de la Communauté et augmentera les disparités du point de vue des conditions de production. Les nouveaux adhérents devront être associés au grand effort d'adaptation de nos appareils

de production industrielle et aux nouvelles conditions du marché mondial. Je rappelle à cet égard que c'est la Commission qui a la charge des négociations commerciales, notamment au sein du GATT.

Un mot enfin de l'Ecu, de son renforcement et du rôle qu'il devrait jouer face au dollar, nous assurant ainsi une plus grande indépendance.

A ces réalités économiques et monétaires qui ont été analysées sans prétention à l'exhaustivité, s'ajoutent les données institutionnelles.

II — Comme je l'ai indiqué précédemment, l'Europe conformément à ses objectifs initiaux et à sa raison d'être doit développer une dynamique propre pour se transformer en une véritable union. La cohésion interne, nécessaire à cet objectif, doit reposer sur des mécanismes institutionnels de décisions efficaces. C'est cet aspect que je voudrais aborder maintenant.

Les institutions et les organes de la Communauté ne peuvent, à l'heure actuelle, assurer que le processus d'intégration se poursuive dans une Communauté élargie: le danger qui pèse est que les procédures de décision mises en place déperissent.

Un tel état de choses rendrait difficile ou même impossible la formation d'une communauté de droit, fondement de celle-ci et seule légitimation du principe qu'à droit égaux correspondent des obligations égales. Il importe donc de renforcer de manière décisive les institutions de la Communauté élargie.

L'expérience du passage de six à neuf membres, puis à dix, a déjà révélé des difficultés et des insuffisances dans la capacité d'agir et de réagir en commun. La présence de douze membres soumettra les institutions et les procédures de décision à des tensions considérables et exposera la Communauté à des risques de blocage et de dilution si les conditions pratiques dans lesquelles elle fonctionne ne sont pas améliorées. Dès lors des adaptations substantielles seront indispensables pour assurer le développement harmonieux de la Communauté élargie.

En ce qui concerne les adaptations de nature «arithmétique» dans la composition et le fonctionnement des institutions, la règle selon laquelle tous les États membres sont présents dans toutes les institutions et organes communautaires est une règle absolue, traduction même de l'esprit démocratique qui doit prédominer les équilibres existant entre États, équilibres basés sur une combinaison de facteurs démographiques et des considérations

politiques seront assurés, qu'il s'agisse du nombre de parlementaires, commissaires et fonctionnaires même.

Le problème essentiel reste qu'une adaptation des traités doit tenir compte de la nécessité d'améliorer les conditions de fonctionnement des institutions communautaires de manière à compenser l'alourdissement du processus de décision qui résultera d'un plus grand nombre.

Dans une Communauté élargie à douze membres li sera de plus en plus difficile pour le Conseil d'aboutir à des décisions dans des délais acceptables, alors que d'ores et déjà le fonctionnement de la Communauté est bloqué par la généralisation du vote à l'unanimité.

Pour pallier cette conséquence de l'élargissement, un recours au vote à la majorité paraît non seulement souhaitable mais indispensable pour toutes les décisions concernant la gestion quotidienne. Il ne s'agit pas de ranimer une vieille querelle qui a suscité des positions de principe quasi passionnelles, mais il y a lieu de souligner que le compromis de Luxembourg a abouti, en dépit des règles du Traité et de l'esprit même dans lequel il était intervenu, à imposer la règle de l'unanimité même pour des questions mineurs.

En effet alors que conformément au compromis de Luxembourg il était entendu que les décisions seraient prises à la majorité, à moins qu'un État membre n'invoque un intérêt national important, la pratique s'est instaurée aussi bien au sein du Conseil des Ministres que dans les différents comités techniques préparatoires, de ne pas faire le tour de table pour mettre aux voix une décision dès lors qu'un pays a quelque objection à formuler. Cette extension de la règle de l'unanimité suffit pour expliquer la paralysie actuelle de la Communauté.

Depuis des années de nombreuses propositions ont été faites pour sortir de cette situation de blocage.

Déjà en 1974, les Chefs d'État et de Gouvernement estimaient qu'il convenait, pour améliorer le fonctionnement du Conseil de renoncer à la pratique qui consiste à subordonner au consentement unanime des États membres la décision sur toute question quelle que puisse être leur position respective à l'égard des conclusions arrêtées à Luxembourg le 28 Janvier 1966.

Différentes solutions ont été envisagées à cet effet: définition restrictive de ce qu'est «un intérêt national vital», procédure associant la Commission Exécutive ou le Parlement à la décision à prendre, faute d'avoir pu réunir

l'unanimité au sein du Conseil ou encore limitation de l'exigence de l'unanimité aux cas dans lesquels il s'agit de mettre en oeuvre des politiques nouvelles.

Aucun accord n'a pu jusqu'ici intervenir entre les États membres mais il est clair que, s'il est donné suite au projet de réunir une conférence inter-gouvernementale afin de préparer un nouveau traité sur l'Union Européenne, cette question du mode de décision devra être tranchée.

Ces premières réflexions sur la nécessité de la cohésion interne communautaire et les conditions de sa réalisation nous amènent à porter notre regard sur la toute aussi nécessaire cohésion sur le plan externe dans le cadre des perspectives que nous avons évoquées au début de cette intervention.

La cohésion externe de la Communauté élargie commande la place que l'Europe doit tenir dans le monde.

Indiscutablement, l'élargissement doit renforcer le rôle que l'Europe est appelée à jouer sur la scène internationale: en particulier en Méditerranée puisqu'elle en bordera en grande partie la rive nord mais également en Afrique et en Amérique Latine compte tenu des liens historiques de l'Espagne et du Portugal avec des pays importants de cette zone géographique.

III — Déjà première puissance commerciale du monde, la Communauté verra encore son poids augmenter dans les échanges internationaux.

Par leur importance, les relations extérieures garantissent l'avenir commercial et économique tout en contribuant à atténuer les tensions dans le monde. Tout en veillant à assurer les conditions nécessaires à la restructuration des industries en difficultés, la Communauté a fait un choix très net en faveur de la plus grande liberté possible des échanges, choix qui s'impose si l'on veut préserver le niveau de vie dans une Communauté que importe environ 90% de ses matières premières et qui doit trouver des marchés extérieurs pour ses produits industriels et agricoles. La Communauté met également l'accent sur le développement du Tiers Monde, développement qui doit assurer de nouveaux débouchés aux pays industrialisés: en 1983 le Tiers Monde a absorbé 38% des exportations européennes tout en atténuant les risques de conflits que provoquerait le maintien des inégalités actuelles. L'aide communautaire au Tiers Monde est, d'ailleurs, d'autant mieux acceptée par ses bénéficiaires qu'elle n'est pas soumise à des conditions politiques.

D'autre part il donne aux États membres un poids accru dans un monde dominé par les grandes puissances continentales.

Cependant nous devons être attentifs aux conséquences de l'élargissement au regard de certains de nos partenaires privilégiés.

On ne peut ignorer que la capacité d'absorption du marché communautaire sera limitée pour bon nombre de ses produits de consommation, tant agricoles qu'industriels, qui font l'objet d'échanges importants pour l'économie de certains pays tiers, notamment ceux du bassin méditerranéen, ceux en voie de développement. Or, les accords conclus avec ces pays visent à promouvoir les échanges au bénéfice des deux parties. Pour des raisons politiques évidentes cet objectif ne peut être abandonné.

La Communauté a conclu ou renouvelé, avec les pays du bassin méditerranéen, une série d'accords de coopération ou d'association qui couvrent les pays du Magreb, et du Mashrek, Israël, Malte et Chypre. L'élargissement entraînera une érosion de la part du marché communautaire de ces pays.

Les problèmes, il est vrai, se posent de manière différente et à différents degrés d'intensité selon les pays intéressés. Le Maroc, la Tunisie, Israël et Chypre pourraient être particulièrement affectés en agriculture. Pour l'industrie tous ces pays risquent d'être touchés à terme, leur développement industriel étant, pour une part non négligeable, fondé sur l'espoir d'ouverture du marché communautaire.

Enfin, la libre circulation des travailleurs dans la Communauté pourra également mettre en cause les débouchés pour la main d'oeuvre de ces pays et en particulier ceux du Magreb qui tirent des économies des travailleurs une partie importante des ressources nécessaires à l'équilibre de leur balance des paiements.

Tous ensemble nous devons donc rechercher avec ces pays, parallèlement au processus de l'élargissement, un nouvel équilibre fondé sur une concertation active dans le but de permettre toute à la fois des échanges ordonnés et à ces pays de poursuivre leur développement avec le concours de la Communauté.

En ce qui concerne les États associés de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, pour l'essentiel, l'élargissement leur offrira un marché plus important pour les produits tropicaux et les matières premières; il ne devrait pas y avoir, globalement, de conséquences négatives sinon un accroissement de l'audience de la Communauté.

Malgré ces difficultés qui sont réelles, la Communauté doit s'efforcer de concilier l'intérêt général des européens et la solidarité avec le monde

tourmenté, en proie à des conflits et des fanatismes aigus, un monde dans lequel des peuples entiers sont menacés par la famine et la misère, malheurs auxquels nous ne pouvons ni ne devons rester indifférents. Notre propre avenir, tant politique qu'économique, en dépend.

Aussi mes ambitions ne peuvent se limiter au renforcement des liens économiques et commerciaux mais plus que jamais il est indispensable que l'Europe parle d'une seule voix.

\*  
\*   \*  
\*

La coopération politique est l'instrument de la présence de l'Europe sur la scène internationale. Après quelque douze ans d'expérience le bilan n'est pas négligeable. Certes on est encore loin d'une politique étrangère commune, mais après les méfiances et les timidités initiales, la coopération politique a trouvé sa légitimité. Elle est devenue, au fil du temps, une partie de plus en plus importante de l'action commune des États membres, le complément indispensable de l'activité proprement communautaire.

Elle a permis également aux politiques étrangères de chaque État membre de s'«européaniser» jusqu'à un certain point, grâce aux contacts multipliés, à la consultation devenue presque automatique et suscitant une sorte de réflexe communautaire. Face à de multiples problèmes internationaux comme dans les réunions multilatérales qui se déroulent, dans l'enceinte des Nations Unies comme dans les pays tiers, les États membres sont de plus en plus considérés comme une entité spécifique.

En quelques années on a donc assisté à la mise en place et à l'évolution rapide d'un dispositif, à l'instauration d'habitudes de travail. Progressivement, la coopération politique a pu commencer à dépasser le stade des déclarations pour se faire plus opérationnelle.

Les mécanismes de la coopération politique se sont peu à peu enrichis jusqu'au début de codification enregistré à Londres en 1981. Cependant par héritage du passé et illustration, peut être excessive, du caractère intergouvernemental de la Communauté, la coopération politique ne dispose d'aucune administration qui lui soit propre. Pour asseoir son fonctionnement, on ne trouve rien de comparable à la Commission européenne, ni même au secrétariat général du Conseil des Ministres de la Communauté. L'idée de créer un

secrétariat politique en tant que support dont le besoin pratique se fait sentir n'a pas été retenue jusqu'ici.

Au sommet se trouve placé le Conseil Européen qui, vous le savez, réunit les Chefs d'État ou de Gouvernement des pays de la Communauté, leurs Ministres des Affaires Étrangères et le président de la Commission Européenne. Une partie de ses réunions — quelquefois la plus importante — est consacrée aux problèmes internationaux et à la mise au point de déclarations qui font connaître la position commune des États membres sur les problèmes font connaître la position commune des États membres sur les problèmes d'actualité les plus importants: AFGHANISTAN, POLOGNE, MOYEN-ORIENT.

Les Ministres des Affaires Étrangères des pays de la Communauté se réunissent, au moins, une fois par trimestre pour traiter également de ces problèmes.

Le comité politique, composé des directeurs politiques de chacun des Ministres des Affaires Étrangères, réuni au moins une fois par mois, prépare les délibérations des ministres, lui soumet d'éventuelles initiatives. La coordination est assurée par le pays qui exerce la Présidence de la Communauté pour six mois.

Les institutions communautaires sont étroitement associées au développement de la coopération politique. C'est ainsi que la Commission y est pleinement associée et se justifie par l'interdépendance croissante de l'action communautaire et des activités de cette coopération. Quant au Parlement Européen il en est un acteur essentiel. Son action se traduit par l'élaboration de rapports et de résolutions ayant trait à cet aspect de l'activité communautaire. C'est ainsi qu'en Janvier 1983 notamment le Parlement a longuement débattu du rôle des pays de la Communauté dans le règlement du conflit du Proche Orient, ainsi que des problèmes de la sécurité européenne. Si elles ne lient pas formellement les gouvernements, les résolutions adoptées en de telles occasions n'en influent pas moins sur les travaux de la coopération politique. Il faut en outre souligner le poids que le Parlement Européen apporte à la crédibilité politique d'une Europe trop souvent perçue comme une technocratie.

La présence du Portugal et de l'Espagne ne manquera pas de donner de nouvelles perspectives à cette expression politique de l'Europe.

En Afrique lusophone, l'Europe des Douze offre la chance d'une troisième voie. Le Mozambique et les îles du Cap Vert, peut être bientôt

l'Angola, sont déjà parmi les signataires de la Convention de Lomé III (1986-1990). Toutefois ses moyens demeurent limités en raison de l'importance des rapports bilatéraux.

En Amérique Latine, les nouveaux partenaires de la Communauté renforceront, compte tenu de leur influence traditionnelle dans ces pays, les possibilités et les moyens que déjà les Européens ont commencé à mettre en oeuvre pour rechercher des solutions pacifistes auxquelles les populations de ces régions aspirent. Ainsie à l'occasion de la crise en Amérique Centrale, la Conférence de San José de Costa Rica (28-29 septembre dernier) a vu une participation conjointe des États de cette zone et des douze pays européens. Une nouvelle réunion est envisagé.

Les liens culturels que l'Espagne et le Portugal ont respectivement avec les pays de ce Continent devraient permettre de conférer à l'Europe un rôle déterminant, malgré la violence omniprésente et l'importance stratégique que cette région représente pour les États Unis. J'insiste sur ce dernier point car il serait, à mon sens, dangereux de s'aventurer à vouloir jouer une carte qui ne tiendrait pas compte de la menace que l'influence soviétique par Cuba interposé peut faire peser sur les États-Unis. Pour autant nous ne devons pas renoncer à y faire entendre une voix qui tenant compte.

Cependant les enjeux de la Méditerranée et du Moyen-Orient sont sans doute pour nous encore plus essentiels: les liens du passé, les intérêts immédiats, les chances et enjeux pour l'avenir y sont évidents.

L'Europe doit continuer à oeuvrer pour contribuer à trouver un compromis équitable entre le droit à la survie et la sécurité, qui doivent être reconnus expressement par tous pour Israël et les aspirations des Palestiniens.

Les échanges constants entretenus avec nos voisins de la Méditerranée, l'unité géopolitique du bassin méditerranéen, les intérêts stratégiques commandent à l'Europe de joeur um rôle prédominant dans cette région du monde qui est le berceau de sa civilisation. L'importance de la coopération politique et la nécessité de renforcer son action ont été soulignés par la déclaration solennelle sur l'Union Européenne que les Chefs d'État et de Gouvernement des Pays de la Communauté ont adoptée en juin 1983 à l'occasion du Conseil de Stuttgart. Allant plus loin, le projet de traité sur l'Union Européenne qui fait actuellement l'objet de nombreux débats consacre une large place à la coopération politique dans la perspective d'une

union européenne graduellement réalisée et qui devrait s'étendre, un jour, aux questions de sécurité.

Je m'en voudrais de ne pas évoquer, même brièvement, ce problème. J'imagine qu'il vous intéresse particulièrement.

S'agissant de la CEE, parler de défense fut longtemps un sujet tabou. Il faut se rappeler les efforts faits pour une défense européenne commune, des débats passionnés auxquels cela a donné lieu pour en définitive aboutir à un échec en 1954.

On ne peut aujourd'hui refaire l'histoire et il n'est plus temps de revenir sur le passé.

J'observe cependant que, petit à petit, cette question est à nouveau à l'ordre du jour, ou plutôt, on ose à nouveau en parler. Ce fut un des thèmes essentiels de la campagne des élections européennes.

Face aux menaces grandissantes de l'hégémonisme soviétique, du pacifisme dans certains pays, des velléités de désengagement des États-Unis. L'Europe ne peut rester absente et muette.

Elle a gagné la bataille des euromissiles. Elle prend conscience de ses responsabilités.

Sous quelles formes, c'est trop tôt pour le dire. Mais en quelques années le langage s'est transformé: on parle d'une politique industrielle d'armement. On parle d'une coordination, d'une concertation.

Je parlais de la déclaration d'union de Stuttgart. Elle admet déjà que le Conseil Européen évoque les problèmes de sécurité lorsqu'ils sont liés à des décisions de caractère économique ou politique. Naturellement cela ne veut pas dire que l'on soit prêt à une véritable défense européenne, indépendante des USA.

Réticences de l'Irlande, du Danemark, de la Grèce.

Quid de l'UEO.

Tout cela certes n'est pas tranché, mais progresse. Il faut laisser faire le temps.

Pour ma part, j'estime que l'Europe est en voie ou grande mutation. Aujourd'hui c'est la Europe politique assurant ses responsabilités en matière de défense qui peut relancer la Communauté dont la réalité économique tend parfois à s'essouffler.

C'est le sens que devrait revêtir la Conférence intergouvernementale envisagée par certains des États membres.

Au delà de ce bref tour d'horizon, j'ai voulu poser une interrogation de fond. Que peut signifier pour nos deux pays amis, l'union avec l'Europe des Communautés? Par delà la consécration de jeunes et courageuses expériences démocratiques, une solide insertion dans l'espace occidental ou un enrichissement de l'idée européenne, je veux y voir un choix qui implique un engagement spécifique et irréversible qui pourrait se résumer ainsi: une intégration dans les institutions communautaires et l'effort partagé en vue de leur développement, c'est-à-dire la participation à la construction européenne sur les plans politique, économique, social, militaire même. C'est le projet le plus compatible avec la double exigence d'une démarche européenne commune et d'une marge suffisante d'autonomie dans l'action extérieure ainsi que l'a souligné récemment le ministre des Affaires Etrangères d'Espagne.

Pour conclure, comme à six comme à neuf, plus à dix, et maintenant bientôt à douze, l'Europe se doit d'être fidèle à sa mission qui est, avant tout, d'occuper une place privilégiée dans la création d'un monde plus juste dans lequel seraient sauvegardés le droit, la liberté et la paix.

*Simone Veil*